

Image not found or type unknown



## Sign.cdt. aux fins de saisie vente

Par **gatty**, le **27/02/2011 à 19:42**

Bonjour,rrnrnJe vient de recevoir un avis de passage d'un huissier pour remise d'un acte.rnrnature de l'acte : SIGN.CDT. AUX FINS DE SAISIE VENTE.rnacte etabli par la C.A.F.rnrnJe sait que le C.A.F me reclame des sous mais elle est en tort. Et il ne tienne pas compte tous les courrier que j'ai envoyée.rnrnL'huissiers peut-il me reclamer des sous alors qu'il n'y a jamais eu de jugement ? rnrnMerci de vos reponses .